

**Enseignement**

**REF : DEEENS2012006**

**Signataire : CP/CM**

Séance du Conseil Municipal du 25/10/2012

RAPPORTEUR : Daniel GARNIER

**OBJET : Convention 2012 passée entre la caisse des écoles et la ville d'Aubervilliers concernant l'organisation des classes de neige en 2013.**

**EXPOSE :**

La ville d'Aubervilliers envoie en classe de neige, les élèves de dix classes et leur enseignant depuis plusieurs années.

Les séjours ont une durée de 17 jours depuis 2005.

Cette année, 4 classes partiront en janvier 2013 et 6 classes en mars 2013.

Le coût moyen réel du séjour pour l'année 2011 a été de 1124,76 € par enfant.

Le prix de revient moyen par enfant restant à la charge de la Ville pour l'année 2012 est de 863,75 euros.

Pour l'organisation des séjours, il convient de passer une convention entre la ville d'Aubervilliers et la Caisse des Ecoles d'Aubervilliers, propriétaire de droits de réservation de lits à Saint Jean d'Aulps en Haute Savoie, afin de définir les obligations de chacun.

Rappelons que la Caisse des Ecoles s'était portée acquéreur de ces lits pour favoriser les séjours à la montagne et en particulier pour l'accueil des classes de neige. Leur intérêt pédagogique et social pour nos enfants est confirmé à chaque bilan par les participants et notamment les enseignants.

Pour information : le montant de la subvention demandée en 2011 était de 203 000 € et en 2012 de 212 000 €

Il est demandé d'autoriser le Maire à signer cette convention en vous précisant son incidence financière qui s'élève à 212 000 €. Cette somme sera à verser sous forme de subvention sur le budget 2013 à la Caisse des Ecoles.

Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de l'Education et de l'Enfance

Enseignement

REF : DEEENS2012006

Signataire : CP/CM

**OBJET : Convention 2012 passée entre la caisse des écoles et la ville d'Aubervilliers concernant l'organisation des classes de neige en 2013.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les délibérations du 5 octobre 1999 et du 2 mai 2002 relatives à l'organisation des classes de neige,

Considérant qu'il convient de passer une convention avec la Caisse des Ecoles d'Aubervilliers pour fixer les engagements réciproques concernant l'organisation des classes de neige, en 2013.

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**DECIDE** pour l'année 2013, l'organisation de 10 classes de neige pour les élèves des écoles d'Aubervilliers, réparties sur deux séjours au mois de janvier et mars.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention entre la Caisse des Ecoles et la ville d'Aubervilliers pour l'organisation de ces deux séjours prévoyant notamment le versement d'une subvention de 212 000 € à la Caisse des écoles.

Le versement de la subvention sera imputé au budget 2013 : 400-6574-421

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 09/11/2012

Publié le : 31/10/2012

Certifié exécutoire le : 09/11/2012

Pour le Maire  
L'Adjoint délégué